
Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210121-26-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2021

N° 26/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 14 janvier 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 26 janvier 2021,

Objet de la délibération :
Prise de compétence Eau Potable au 1^{er} janvier 2024

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	71
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	4
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	5
• Non excusé(e)s :	7
- Votants	85

Résultat du vote	
- Pour :	71
- Contre :	10
- Abstention :	4

SÉANCE DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le vingt-et-un janvier,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Guillaume AYMONIN à M. Alain MONNIER, M. Gilles ARNOULD à M. Marc JACQUOT, M. Joël BOLE à M. Vincent MARGUET, M. Olivier DARD à Mme Sylvie LHERITIER, Mme Danièle FIETIER à M. Claude CURIE, M. Boris PIERRET à Mme Estelle BOURNEZ, Mme Françoise LEBLANC-VICHARD à M. Alain OUDET, Mme Patricia LABERTERIE à M. Sébastien LAITHIER, M. Franck COLLINET à Mme Vanessa DORDOR, Mme Isabelle GUILLAME à M. Christophe JOUVIN
Procuration	M. Gérard VERMOT-DESROCHES par Mme Fabienne ARNOUX, M. Pascal DUGOURD par M. James PROUTEAU, M. Didier LAITHIER par Mme Marie-Christine ROBERT, Mme Lydie SAGE par M. Martial PAULY
Suppléé(e)s	
Excusé(e)	M. Jean-Marc CARGNINO, Mme Justine DIAS PEREIRA, Mme Bernadette FAILLENET, M. Pascal PERCIER, M. Rémy STADELMANN
Absent(e)s	M. Henri BARBET, Mme Christine BREUILLOT, Mme Maryse FAILLENET, Mme Françoise GOUBET, Mme Christine JEANNEY, M. Maurice JACQUES, M. Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), a rendu obligatoire le transfert des compétences Eau et Assainissement collectif des communes aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

La loi n°2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences «eau» et « assainissement » aux communautés de communes, a aménagé les modalités du transfert des compétences aux communautés de communes avec l'introduction d'un mécanisme de minorité de blocage, repoussant la prise de compétence au 1^{er} janvier 2026.

Vu la proposition de la commission Eau Potable d'anticiper le transfert de la compétence à la communauté de communes pour garantir trois enjeux majeurs :

- Fournir de l'eau toute l'année à tout le territoire
- Fournir toute l'année une eau de qualité sur tout le territoire
- Préserver et diversifier les ressources en eau potable

Le conseil communautaire, à la majorité, 10 contres (Romuald MAUGAIN, Alain OUDET, Gilles SIMON, Pierre-André VOUILLOT, Claude CURIE, Danièle FIETIER, Jean-Marie DALOZ, Alexandre COULET, Laurent BROCARD, Claude CHATELAIN) et 4 abstentions (Sarah VIONNET, Lydie SAGE, Serge MONNET, Jean-Pierre CUNCHON) :

- Approuve la prise de compétence Eau Potable par la CCLL au 1^{er} janvier 2024

Fait et délibéré en séance, le 21.01.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210121-26-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2021